

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2025 à 20 H 00

CONVOCACTION DU 13 OCTOBRE 2025

ORDRE DU JOUR

Ouverture de poste pour avancement de grade
Demande de droit de place fleuriste ambulante
Demande de pose de panneau indicateur pour commerce
Demande de subvention de l'APE pour le Noël des enfants
Recensement métrage voirie communale
Réserve foncière « la Perruche » convention d'occupation précaire
Compte de gestion du restaurant scolaire
Règlement intérieur du restaurant scolaire
Travaux – projets - état d'avancement
Comptes rendus syndicats et commissions
Informations et questions diverses

Quorum : Nombre de conseillers : 14 Présents : 13 Excusé : 0 dont 0 procuration Absent : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt et un octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Unverre, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire**.

Étaient présents :

M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, M. Pascal BULOIS, M. Vincent NOUVELLON, M. Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, M. Sébastien THIROUARD, Mme Patricia HUET, Mme Émilie DAVIGNON, Mme Laëtitia RAINOT VALLEE formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Mme Aurélie LACROIX

Mme Maryvonne THOUSEAU a été élue secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal du 23 septembre 2025, un membre du conseil souhaite que l'on apporte une modification à ce compte-rendu sur le sujet « Marché acquisition d'un tracteur » pour préciser qu'il avait évoqué son désaccord quant à la notation des offres et qu'une partie des élus aurait préféré l'offre des établissements DURET considérant qu'elle est moins onéreuse et très proche de celle des établissements DEPUSSAY sur le plan technique.

Après discussion et recueil de l'avis de tous les conseillers, Mme le Maire propose de compléter le procès-verbal du 23 septembre afin de restituer le déroulé des débats à ce sujet.

Ordre du jour

Ouverture de poste pour avancement de grade [délibération n°25-62](#)

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'adjoint administratif de la mairie a été admise à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en 2019. Actuellement adjoint administratif, l'agent en question souhaiterait donc pouvoir être nommé et bénéficier d'un avancement de grade.

Mme le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la possibilité de notre adjoint administratif de bénéficier d'un avancement de grade.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2025 pour faciliter le passage en grade de cet agent administratif.

Mme le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi permanent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, appartenant à la catégorie

C à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du **1^{er} novembre 2025**,
AUTORISE Mme le Maire à signer tout document inhérent à cette délibération.
DONNE TOUS POUVOIRS à Mme le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Demande de droit de place fleuriste ambulante délibération n°25-63

Mme le Maire informe le conseil municipal de la demande d'une fleuriste ambulante qui demande l'autorisation d'exercer son activité au sein de la commune. Elle souhaiterait obtenir un droit de place pour s'installer sur un emplacement de la commune une fois toutes les deux semaines, le mardi après-midi de préférence.

Le conseil municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE la venue de la fleuriste ambulante

AUTORISE la fleuriste ambulante à s'installer sur un emplacement de la commune tel que le grand parking le mardi après-midi une fois toutes les deux semaines

AUTORISE l'occupation d'un emplacement à titre gracieux

DONNE TOUS POUVOIRS à Mme le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Demande de pose de panneau indicateur pour commerce délibération n°25-64

Mme le Maire informe le conseil municipal que le boulanger souhaiterait avoir un panneau pour indiquer la direction de la boulangerie, notamment en venant par la place de l'église.

Le conseil municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la pose d'un panneau indicateur pour la boulangerie

ACCEPTTE que le boulanger fasse les démarches pour installer ce panneau qui sera à son entière charge et qui devra être de mêmes dimensions que ceux existants.

Demande de subvention de l'APE pour le Noël des enfants délibération n°25-65

Mme le Maire procède à la lecture du courrier de l'APE que nous avons reçu. Comme chaque année, l'APE (Association des Parents d'Élèves) offrira à chaque enfant de l'école un livre d'une valeur de 8 euros environ. Mme le Maire informe le conseil municipal que l'APE a fait une demande de subvention auprès de la commune pour le Noël des enfants. Le montant de la participation de la commune était jusqu'alors de 4 € par enfant, Mme le Maire propose de l'augmenter à 6 € par enfant.

Le conseil municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE de verser une subvention à l'APE pour participer au Noël des enfants scolarisés à l'école d'Unverre

DECIDE de verser la somme de 6 € par enfant pour 120 enfants scolarisés soit 720 €

Recensement métrage voirie communale délibération n°25-66

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux présents que « l'état de reconnaissance des voies communales » dressé le 19 septembre 1978 doit être actualisé au fur et à mesure des déclassements, qu'ils soient préalables ou non à une aliénation, et des intégrations de voies nouvelles.

Ce recensement est demandé chaque année.

Compte tenu qu'il n'y a pas eu de changement (Le conseil municipal n'a émis qu'un accord de principe pour le déclassement de la voie communale dite de « la Ferme des Saveries ») par rapport à l'année dernière, Mme le Maire propose de procéder à l'actualisation de cet état.

Le conseil municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT qu'à ce jour, la longueur totale de la voirie communale à prendre en compte est de 60 882 mètres, comme indiqué sur « l'état de reconnaissance des voies communales »,

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Enquête publique pour le déclassement et l'aliénation de la voie communale dite de « la Ferme des Saveries »

Pour rappel, un administré avait émis le souhait de pouvoir acheter la voie communale ne desservant que sa propriété sachant que toutes les terres autour lui appartiennent.

Le 17 décembre 2024, le conseil municipal avait délibéré et avait émis un accord de principe pour le déclassement de la voie communale dite « la Ferme des Saveries ». L'enquête publique concernant le déclassement et l'aliénation débutera le lundi 03 novembre 2025 à 14H00 pour finir le mardi 18 novembre à 17H30.

Réserve foncière « la Perruche » convention d'occupation précaire **délibération n°25-67**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il avait été décidé, le 11 mai 2015 (*délibération n°15-42ter*) d'établir une convention d'occupation précaire pour les parcelles sises au lieudit « La Perruche » d'une surface de 10 ha 21a 33ca.

Mme le Maire propose de renouveler les conventions pour chaque exploitant dans les mêmes conditions que l'année passée (*délibération 24-59 du 22 octobre 2025*)

Le conseil municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'établir, conformément à l'article L 411.2 du Code Rural, une convention d'occupation précaire avec chaque exploitant des parcelles susvisées, à savoir :

- Parcelles cadastrées section YN n°121 – 4 ha 02a 66ca – *SCEA DKE*
- Parcelles cadastrées section YN n°122 et 125 – 5 ha 07 a 55 ca et 1a 78 ca – *M. Simon ROEDERER*
- Parcelles cadastrées section YN n°116 et 118 – 1a 29 ca et 1 ha 08a 05 ca – *M. Pascal DORMEAU*

Chaque convention sera consentie pour une année culturale à compter du **1^{er} novembre 2025 pour finir au plus tard le 31/10/2026.**

FIXE le montant de la redevance d'occupation à 89,03 €/ha + 102,13 € de quote-part des impôts fonciers à répartir, payable dès la signature des conventions. Il est précisé que, si les parcelles précitées bénéficient d'un dégrèvement quelconque, la somme correspondante sera déduite du montant de la redevance due.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document inhérent à cette opération

Compte de gestion du restaurant scolaire **délibération n°25-68**

Mme le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du restaurant scolaire pour l'année 2024-2025. Les dépenses s'élèvent à 120 121,08 € et les recettes à 49 867,55 € soit un déficit de 70 253,53 €. Le prix de revient du repas est de 9,25 € avant recettes et 5,41 € après recettes.

Mme le Maire indique qu'il y a eu 12 929 repas enfants servis soit 1395 repas enfants de moins que l'année dernière et il y a eu 55 repas adultes.

Mme le Maire propose d'approuver ledit compte et de répartir le déficit entre les communes d'Unverre, de Dampierre sous Brou et Moulhard, au prorata du nombre d'enfants utilisant ce service.

Par le passé, les élus de Frazé, commune hors regroupement, avaient accepté de participer financièrement pour les élèves domiciliés sur cette commune. Le compte de gestion sera adressé à M. le Maire pour connaître la décision de l'assemblée délibérante sur une éventuelle prise en charge.

Le commission restauration scolaire réunie le 02/10/2025 a proposé de passer le prix du repas enfant de 4,00€ à 4,10€, celui adulte passant de 7,80€ à 8€.

Le conseil municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de l'année 2024-2025 tel qu'il est présenté

DECIDE de répartir le déficit au prorata du nombre d'enfants entre les communes d'Unverre, Dampierre sous Brou et Moulhard, comme suit :

Dampierre sous Brou : participation demandée de **9 793.51 € (ou 9 703.77 € si Frazé participe)**

Moulhard : participation demandée de **3 387.15 € (ou 3 356.10 € si Frazé participe)**

La somme restant à la charge de la commune d'Unverre est de **57 072.88 € (ou 56 549.88 € si Frazé participe)**

DECIDE de fixer le prix du repas enfant du restaurant scolaire à **4.10 €** et le prix du repas adulte à **8 €** à

compter du 1^{er} janvier 2026.

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Règlement intérieur du restaurant scolaire délibération n°25-69

Mme le Maire informe le conseil municipal que lors de la commission « affaires scolaires » pour le compte de gestion du restaurant scolaire, le sujet des nombreux impayés a été abordé. En effet, de nombreux impayés sont comptabilisés et pour certaines familles, les factures de cantine n'ont pas été payées depuis plusieurs mois. Il est apparu que malheureusement dans le règlement intérieur du restaurant scolaire, aucune ligne ne stipule les impayés et leurs conséquences. Nous proposons avec l'accord de la commission « affaires scolaires » de revoir le règlement intérieur.

Mme le Maire fait donc lecture du nouveau règlement intérieur qui rentrerait en vigueur dès l'acceptation du conseil municipal.

Le conseil municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur

DECIDE de son entrée en vigueur dès maintenant

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Travaux – projets – état d'avancement

- Le marquage au sol est terminé sauf une ligne continue qu'il manque à côté du terrain de tennis
- Le chantier des chemins est à l'arrêt car l'entreprise PIGEON attend un arrêté du Conseil Départemental pour pouvoir finir entre autres le chemin de « la petite Bretèche »
- Le logement au-dessus de la mairie a été nettoyé. Il faudrait enlever le papier peint qui se trouve dans les escaliers car il est imprégné d'urine de chien et ça sent toujours mauvais. Il faudra aussi quelques petits travaux comme les joints de la douche à refaire.

- Prestation de maîtrise d'oeuvre « espace public » ELI délibération n°25-70

Madame le Maire fait part à l'assemblée délibérante d'une nouvelle prestation proposée aux adhérents de la mission voirie d'Eure-et-Loir Ingénierie : la maîtrise d'oeuvre « espace public ».

Cette assistance porte sur des opérations de travaux d'aménagement de l'espace public n'excédant pas 200 000€ HT de travaux.

Est entendu par « espace public » toutes zones ouvertes accessibles au public pour des activités sociales et récréatives et notamment : places, parcs, aires de jeux, cours d'écoles, cours de Mairie, allées de cimetière, cheminements piétons, voies douces, voies cyclables, voies vertes, requalification et/ou mise en valeur paysagère d'un site, restauration de mares, mise en œuvre de techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales (noues, fossés drainants, jardins de pluie...).

Les modalités d'exécution de la mission sont fixées dans la convention.

En tant que maître d'œuvre, ELI assurera les missions suivantes : le cas échéant les études préliminaires ou études de diagnostic, les études d'avant-projet et de projet, la préparation du dossier de consultation et assistance pour la conclusion des marchés de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance pour les opérations de réception.

La commune souhaite réaliser le réaménagement de la cour de l'école maternelle pour un montant des travaux estimé à 100 000 € HT.

Cette prestation fera l'objet d'une rémunération spécifique du maître d'œuvre, basée sur un coefficient de complexité appliqué au montant estimé des travaux. Le coefficient pour le projet de la commune est de 5.1%, ce qui représente un coût à 4 029 € HT soit 4 834.80 € TTC.

Le montant des opérations s'établirait comme suit :

-Préau 16 111.20 € HT

-Aménagement de la cour 79 000 € HT

-Coût maîtrise d'œuvre ELI 5.1 % de 79 000 € HT soit 4 029 € HT

Le conseil municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie,

S'ENGAGE à verser un montant de 4 029 € HT soit 4 834.80 € TTC,
APPROUVE la convention
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec ELI.
DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations :

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du conseil municipal n°20-40 du 25 mai 2020, Mme le Maire informe les membres présents qu'elle a accepté :

- le devis DE00001454 de EURL JÉRÔME HERVÉ TERRASSEMENT pour le curage des fossés à la Cochetière, le Vieil Hêtre et la Subiserie pour un montant de 7761.60 € TTC
- le devis TACIT pour 20 licences Tacit pour l'école d'un montant de 40 € TTC
- le devis 1411327 de PERCHE MATÉRIAUX pour l'achat d'un brûle-herbe d'un montant de 121.84 € TTC
- le devis CF215437 de CENTRE France PUB pour la parution de l'annonce pour l'enquête publique dans l'Echo républicain d'un montant de 299.21 € TTC
- le devis 16094 de l'ECHO DE BROU pour la parution de l'annonce pour l'enquête publique dans l'Echo de Brou d'un montant de 284.01 € TTC
- le devis 75092 de SOLFA CARBURANTS pour 1000 litres de gasoil, 2000 litres de GNR et un carton de cartouches de graisse pour un montant de 3979.92 € TTC
- le devis PA-25110BC085 de TEMPS LIVRE pour la commande de livres pour la remise des prix en 2026 pour un montant de 1322.70 € TTC
- le devis de FICHOT pour l'achat de produits d'entretien pour la cantine d'un montant de 528.83 € TTC
- le devis des cars LÉCUYER pour le transport de 85 élèves au cinémobile de Brou pour un montant de 352 € TTC
- le devis de GOUGEON pour la réparation du moteur de la cloche 2 d'un montant de 1792.80€ TTC

Comptes rendus syndicats et commissions

M. LIGNEAU Nicolas nous fait un retour sur sa réunion avec le SMAR : Une nouvelle station de mesure du niveau d'eau a été installée au Pont au Cordier.

Informations et questions diverses

- Le bus numérique vient sur la commune, sur le site du Barc le vendredi 14 novembre : destiné aux seniors pour l'informatique tous niveaux. Un atelier de 9H30 à 12H30 et un atelier de 14H00 à 17H00, chaque atelier pouvant accueillir 12 personnes. Le projet du bus numérique est financé par les caisses de retraite.
- Composition du futur bureau communautaire. La préfecture a envoyé la composition définitive du bureau communautaire. Le nombre de représentants a légèrement baissé. Pour Unverre, ce sera 1 titulaire et 1 suppléant.
- Une date a été fixée pour la réunion de préparation du bulletin municipal : ce sera le mardi 04 novembre à 18H00.
- Le médecin non conventionné secteur 3 qui s'était présenté en mairie : suite au conseil municipal, Mme le Maire l'avait recontacté mais le médecin a trouvé un local ailleurs.
- Par contre, une de nos administrés est intéressée par ce local de l'ancienne poste, elle souhaiterait le prendre fin janvier pour son activité professionnelle.
- Un courrier nous a été remis par un habitant d'Unverre qui souhaiterait qu'on le lise lors de notre conseil municipal. Mme le Maire va donc procéder à la lecture de celui-ci. Ce courrier concerne une main courante que cet administré a déposée auprès de la gendarmerie de Brou pour un dépôt illégal de voitures dans la rue du Pressoir. Ce courrier rappelle également le devoir de police du Maire.
- Nous avons reçu une demande par mail d'une personne qui souhaiterait animer des ateliers coutures. Le conseil municipal se dit favorable à la venue de cette personne.
- Fermeture de la mairie pendant les fêtes de fin d'année : afin que les secrétaires de mairie puissent prendre leurs congés de fin d'année, Mme le Maire propose de fermer la mairie du 24 décembre 2025 au 04 janvier 2026 inclus. Le conseil se dit favorable à la fermeture de la mairie pendant les fêtes de fin d'année aux dates indiquées.
- **Daniel GUÉRET**, sénateur d'Eure-et-Loir vient à Unverre le **VENDREDI 5 DÉCEMBRE** prochain à 15h00 en mairie pour rencontrer Mme le Maire
Cette visite s'inscrit dans le cadre des rencontres qu'il organise régulièrement avec les maires

afin d'échanger avec eux et découvrir des projets, travaux en cours ou réalisations engagés par leur équipe municipale. Certains conseillers confirment leur présence lors de la venue de M. le Sénateur.

- Démarches entamées avec notre référent déontologique et un huissier de justice pour les nombreux loyers impayés de certains de nos locataires : Un commandement de payer leur a été délivré, nous attendons la suite de la procédure.
- Lors d'un conseil précédent, nous avons abordé le sujet d'une éventuelle offre de complémentaire santé à tarif privilégié pour les habitants seniors d'Unverre. Mme le Maire va donc rencontrer l'assureur à l'initiative de cette proposition.

TOUR DE TABLE

Mme Patricia HUET informe le conseil municipal que le panneau indiquant le lieu-dit la Picherie Marquet est à terre, au pied du poteau, il a sans doute été dévissé.

Mme Émilie DAVIGNON adresse ses remerciements pour le chemin qui a été fait.

M. Anthony FURET a assisté au PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) de l'école et tout s'est très bien passé. A priori, dans l'avenir, le PPMS sera à la charge de la mairie.

Prochaine séance le 18 novembre à 20h00

Séance levée à 22h42

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 21 octobre 2025 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT)

25-62	Ouverture de poste pour avancement de grade
25-63	Demande de droit de place fleuriste ambulante
25-64	Demande de pose de panneau indicateur pour commerce
25-65	Demande de subvention de l'APE pour le Noël des enfants
25-66	Recensement métrage voirie communale
25-67	Réserve foncière « la Perruche » convention d'occupation précaire
25-68	Compte de gestion du restaurant scolaire
25-69	Règlement intérieur du restaurant scolaire
25-70	Prestation de maîtrise d'œuvre « espace public » ELI

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 octobre 2025 à 20 H 00

Le Maire,
Mme Marie-Dominique PINOS



Le Secrétaire de séance,
Mme Maryvonne THOUSEAU

